

VILLE



ELEU-DIT-LEAUWETTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2023 A 18 H 30
PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 03/11/2023
(art L2121-11 CGCT)

Membres de l'assemblée délibérante :

Présents (11) : MM. PRUNEAU, BAVAY, Mme DECQ, MM. COTTON, MROZ, JEANROY,
Mmes DESPRES, SAUTY, MM. GROSSEMY, DOLEANS, RIGAUT
Absents représentés (00) : /
Absents excusés (05) : Mmes MONTEIRO GUBIANI TRIOUX CUYPERS M. ANDRIEUX
Absents (03) : Mme FANTINI M. CASIER Mme LAUDE

Président de séance : Monsieur le Maire, Bernard PRUNEAU
(art L2121-14 CGCT)

La séance est ouverte à 18 H 40

Le quorum de 10 membres étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
(art L2121-17 CGCT)

Secrétaire de séance : Monsieur RIGAUT Arnaud
(art L2121-15 CGCT)

Auxiliaires (*) : Madame DYBSKI Sylvie, DGS
Monsieur POTEAU Guillaume, DST
Madame HEROGUET Isabelle, DSA
Madame DUBOIS Lucrèce, Comptable

(*) Les auxiliaires sont des agents de l'administration communale. Ils sont autorisés par le Maire à assister aux réunions du conseil municipal mais ne peuvent aucunement prendre part aux débats ni aux votes. Leurs interventions se limitent à fournir des renseignements et ne doivent pas être de nature à influencer les décisions du conseil municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 06/10/2023 :

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente. Aucune observation.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations confiées par le conseil municipal :
(dél 2020/07/17 du 02/07/2020)

Aucune

ORDRE DU JOUR

- 1 - **Assurance statutaire**
Adhésion au contrat groupe du CDG 62
- 2 - **Nomenclature M 57**
Correction d'erreurs comptables sur exercices antérieurs - Délibération de principe
- 3 - **Association des Communes Minières de France**
Projet de motion de soutien pour une réforme profonde du Code minier
- 4 - **Convention Territoriale Globale**
Convention de partenariat avec la CAF
- 5 - **Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**
Prise de compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » et « Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation »
- 6 - **Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**
Dérogation au repos dominical
- 7 - **Question diverse**
Projet d'installation de paniers de basket

1° Assurance statutaire - Adhésion au contrat groupe du CDG 62

Projection du diaporama

Discussion

Madame SAUTY

Alors comme on ne sait pas trop ce que ça va donner, est-ce qu'on est obligé de prendre la garantie pour 4 ans ?

Madame DUBOIS

La question est pertinente, chaque année on peut venir modifier notre taux de cotisation, c'est pas définitif

Monsieur BAVAY

Il faut que la délibération soit prise avant quand ?

Madame DUBOIS

Le 31 décembre

Monsieur BAVAY

On n'a plus de conseil municipal d'ici là ?

Madame DYBSKI

Il y en a un prévu normalement le 18 décembre

Monsieur BAVAY

Moi je proposerai quand même qu'on reporte cette délibération au 18 décembre. Je pense que c'est quelque chose qui est suffisamment important pour qu'on puisse au moins en discuter en bureau municipal. Là ce soir on découvre les chiffres, on découvre ce qu'il va se passer, on s'est vu il y a quelques jours on n'en a absolument pas parlé, je pensais que c'était une délibération de reconduction d'un dispositif qui existait déjà et on nous demande de nous positionner sur des volumes sur lesquels on n'a pas eu le temps de discuter avant. Donc moi je pense que ça vaut le coup qu'on se prenne ½ heure, ¾ d'heure ou même 1 heure en bureau municipal pour en discuter, voir les tenants, les aboutissants, voir l'intérêt réel de tel ou tel taux de cotisation ; ça a quand même une implication financière relativement importante. Si on prend l'ensemble, ça fait grosso modo 10 % de la masse salariale, je pense que ça vaut le coup qu'on y prenne un peu plus de temps de ce qu'on peut y consacrer en simple conseil municipal. Je ne sais pas ce que tu en penses Bernard ?

Monsieur le Maire

C'est sûr, c'est un tableau un peu particulier. Il faut faire des stages, des formations comme Lucrèce en a fait pour pouvoir expliquer ce genre de situation. Alors effectivement la remarque d'Alain pour moi me va bien, c'est de se prendre du temps pour pouvoir reprendre et bien remettre les chiffres en face des lignes pour se décider. Qu'en pensez-vous ?

Monsieur RIGAUT

Est-ce qu'il y a d'autres organismes qui peuvent nous assurer, est-ce qu'on peut avoir un comparatif, est-ce qu'il y a une étude comparative qui a été faite avec d'autres concurrentes ?

Monsieur BAVAY

Là on est dans le cadre d'un appel d'offres qui a été géré par le Centre de Gestion, si tu préfères l'étude a été faite au préalable. C'est comme avec la FDE, on sait qu'un tarif de l'électricité a été négocié, quand on achète avec certaines centrales d'achat on sait que les tarifs ont été négociés et donc ça voudrait dire que derrière on refait le boulot, donc ça a peu d'intérêt si la proposition est faite par le centre de gestion, c'est qu'aujourd'hui ça doit être la meilleure

Monsieur RIGAUT

Ok

Monsieur le Maire

On reporte, vous êtes tous d'accord ? Alors on reporte l'affaire au prochain conseil municipal

2° Nomenclature M57 - Correction d'erreurs comptables sur exercices antérieurs - Délibération de principe

Exposé

Monsieur le Maire

Dans un souci de qualité comptable et de fiabilisation de l'actif de la commune, le SGC doit dans certains cas procéder à la correction d'erreurs commises sur exercices antérieurs : amortissements non comptabilisés, sur amortissement, opérations d'investissement comptabilisées en fonctionnement ou en investissement.

Cette correction est rétrospective et ne doit pas figurer dans les résultats de l'exercice au cours duquel elle est effectuée. Elle doit être rattachée à l'exercice antérieur. Exemple : en 2023, le comptable constate une erreur sur l'exercice 2022 ; l'écriture doit être comptabilisée sur l'exercice 2022 et non sur celui de 2023.

Cette régularisation est une opération d'ordre non budgétaire, elle ne modifie en rien les résultats de fonctionnement et d'investissement inscrits au compte administratif et elle est saisie par le comptable sur présentation d'une délibération.

Par mesure de simplification, le comptable suggère qu'une délibération de principe soit adoptée pour l'autoriser à effectuer ces corrections d'erreurs. Des certificats administratifs établis par l'ordonnateur et détaillant les régularisations (montant et compte à mouvementer) viendront en complément de cette délibération au fur et à mesure des besoins.

Discussion

Monsieur le Maire

Ce sont là des problèmes d'écritures. On ne peut pas vous donner d'exemples, nous n'avons jamais été confrontés à ce genre de chose. En réalité ça ne change rien, c'est une remise en place de chiffres qui, à une certaine époque, n'ont pas bien été positionnés et je le rappelle c'est une délibération de principe. Qu'en pensez-vous, vous êtes d'accord, pas de questions ?

Les discussions étant closes, Monsieur le Maire soumet l'affaire au vote

Vote

Adopté à l'unanimité

3° Association des Communes Minières de France - Projet de motion de soutien pour une réforme profonde du Code minier

Exposé

Monsieur le Maire

J'espère que tout le monde l'a lu. Au précédent conseil municipal, nous avons déjà évoqué un projet de motion présenté par les Syndicats de Mineurs sur l'avenir de l'offre santé CAN-Filiéris. Vous voulez que je lise le projet de motion, vous l'avez tous ?

Discussion

Monsieur BAVAY

Rapidement, c'est parce que j'étais en réunion de Conseil d'Administration de l'Association des Communes Minières avant-hier : aujourd'hui on a un Code minier qui date de mathusalem. Tout le monde peut penser que ça en est fini de l'extraction minière, c'est vrai, celle que l'on a connu est terminée mais par contre on n'en a pas fini pour un certain nombre de ressources. Il y a notamment une ressource actuellement qu'il faut absolument aller chercher qui s'appelle le grisou ; le gaz de mine est en volume suffisamment important pour avoir un impact très important sur le développement économique du territoire et donc là il y a absolument son exploitation qui est à organiser mais il y a aussi des avancées de la recherche qui nous laissent un certain nombre de perspectives. La 1^{ère} c'est l'extraction du gaz de couche de charbon, alors ça n'a rien à voir avec le gaz de schiste je précise tout de suite. Les couches de charbon, on va les exploiter on va chercher le méthane qui est dedans sans faire de l'injection à haute dose avec l'utilisation de l'eau dont on va finir par manquer très rapidement ; non non ce n'est pas du tout ça. Mais là également il y a une exploitation à organiser très certainement assez rapidement et là il y a des expériences qui ont été faites et qui sont très favorables sur le bassin houiller de Lorraine où on est allé rechercher là de l'hydrogène natif et tout le monde sait que l'alternative à l'énergie fossile d'aujourd'hui relève être l'hydrogène. Or l'hydrogène est très très très coûteuse à fabriquer ; on prend de l'eau, on met une anode, une cathode, on met de l'électricité puis ça fait d'un côté de l'oxygène et de l'autre côté de l'hydrogène mais il faut énormément d'électricité pour faire la production de l'hydrogène. Alors que là on peut aller ... (coupure micro) directement dans les couches qui apparemment se fabriquent entre le noyau et la croûte terrestre et qui remontent via les failles dans la croûte terrestre et on sait qu'on en a ici sur le territoire et c'est bien pour ça qu'on a eu du charbon et on en a une qui est très visible à Bouvigny-Boyeffles. Donc, l'exploitation de notre sous-sol n'est certainement pas terminée. On a absolument besoin de remettre le cadre réglementaire qui va bien sur de bons rails pour qu'à l'avenir on n'ait pas de soucis tels qu'on a pu les connaître notamment avec l'exploitation du gaz de mine que je vous rappelle aujourd'hui on a fait lever tous les obstacles juridiques à l'exploitation du gaz de mine, la seule chose qui nous manque c'est une vraie volonté de Préfet de Région de nous donner l'autorisation à exploiter les avaloirs qui existent sur le territoire et qu'il nous refuse toujours d'exploiter soit disant parce qu'il y aurait encore du danger. On a besoin d'appuyer cette délibération ce pourquoi Monsieur le Maire je vous propose qu'on la vote massivement.

Monsieur le Maire

Merci Alain pour tes explications. Là ce n'est pas le sujet de ce soir mais nous avons reçu aujourd'hui un courrier encore dans le cadre des Communes Minières, je ne me souviens plus du nom il est assez particulier, c'est tout ce qui peut remonter de la terre à cause des obus enterrés qui datent de la guerre. D'après les 1^{ers} constats, l'Etat ne suit pas, ce sera aux Communes ayant des obus enfouis de payer. Pas de problèmes pour cette motion ?

Les discussions étant closes, Monsieur le Maire soumet l'affaire au vote

Vote

Adopté à l'unanimité

4° Convention Territoriale Globale - Convention de partenariat avec la CAF

Exposé

Monsieur le Maire

Depuis 2006, le Contrat Enfance Jeunesse a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce contrat est à ce jour considéré comme dépassé du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

Aussi, la CAF propose de gagner en efficacité en développant un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale.

Je vais passer la parole à Mireille qui a assisté aux réunions

Madame DECQ

poursuit la lecture de la note explicative : Lors de sa séance du 12/12/2022, le conseil municipal avait pris la décision d'engager la commune dans la Convention Territoriale Globale.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants : enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap.

Suite aux différentes réunions programmées en présence de représentants de la CAF, l'élue en charge de la jeunesse et de deux agents de l'administration communale, les domaines d'interventions retenus sont : la consolidation du CLSH et le développement du RPE (Relais Petite Enfance).

La convention de partenariat avec la CAF permettra à la commune de continuer à percevoir son soutien financier (subvention, aide au temps libre...) et devra être signée avant la fin de l'année 2023 pour une période de 3 années, soit jusqu'au 31/12/2026.

Monsieur le Maire

Merci Mireille. Qu'est-ce que vous en pensez, est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur GROSSEMY

Petite question partagée avec quelques collègues, est-ce que le fait de choisir 2 thématiques ne nous empêchera pas si dans 1 an ou 2 de ça, dire on va travailler un petit peu plus l'inclusion numérique, est-ce que ça sera possible de la rajouter à la partie éleusienne ?

Monsieur DOLEANS

Moi j'en ai une aussi, qu'est-ce que tu entends par développement du RPE, donc RPE : Relais Petite Enfance, qu'est-ce que tu entends par développement ?

Madame DECQ

Lors de la réunion où j'étais présente, il a été dit que pour une petite commune comme Eleu, c'était bien que nous faisons le CLSH toutes les vacances scolaires ; de plus grosses communes ne le font malheureusement pas et puis après il faut voir s'il y a des demandes pour d'autres ... (coupure micro) les mercredis récréatifs etc... Pour l'instant il n'y a pas beaucoup de demandes. On attend les demandes des habitants ou s'il y a des choses à continuer à faire. Le RPE pareil ils vont être en rapport avec la crèche privée, ils vont faire des choses ensemble ça serait pas mal pour les enfants, pour les assistantes maternelles aussi dont une est présente dans l'assemblée. Tout ça c'est un projet à faire, ce sera mis en place chaque année, on va pouvoir agrémenter le système pour voir si on peut faire d'autres choses. Là on a eu les félicitations des personnes pour dire ... (coupure micro) pour une petite commune comme la nôtre c'est déjà pas mal.

Monsieur DOLEANS

Alors déjà oui je te rejoins sur le fait que c'est très bien ce qui se passe à Eleu-dit-Leauwette mais j'aimerais juste préciser qu'en effet comme le dit Vincent on pourrait aller plus loin dans le soutien parental et dans la petite enfance à l'avenir au niveau de la commune

Monsieur le Maire

Je pense que l'on va toujours essayer de changer notre procédé et avoir un autre système d'enregistrement pour pouvoir parler n'est-ce pas Guillaume ? Alors qu'est-ce que vous en pensez, on est d'accord ?

Les discussions étant closes, Monsieur le Maire soumet l'affaire au vote

[Vote](#)

Adopté à l'unanimité

**5° Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Prise de compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » et « Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation » -
Approbation des statuts**

[Exposé](#)**Monsieur le Maire**

La CALL, par délibération de son conseil communautaire du 28/9/2023, souhaite exercer la compétence SAGE « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » et « Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation ». Le SAGE est un outil de planification qui permet de guider les décisions des acteurs du territoire concernant l'eau à l'échelle d'un bassin versant hydrographique.

La CALL est concernée par 2 SAGE distincts :

- SAGE du bassin versant de la Lys représentant 6 communes membres,
- SAGE des bassins versants de la Marque et de la Deûle représentant la majorité du territoire de la CALL avec 30 communes membres.

Au titre de ses compétences obligatoires, la CALL exerce, depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence relative à la GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ». Elle a pour ambition de rendre plus cohérente et plus efficace l'organisation territoriale dans le domaine de l'eau : la protection des habitations contre les inondations, la préservation de la ressource et du milieu naturel, avec en fil conducteur, l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.

La stratégie de la CALL en matière de ressource en eau s'appuie sur 3 piliers :

- la préservation (maintien de la quantité et de la qualité de la ressource en eau),
- la sécurisation (mise en place d'un programme pluriannuel d'investissement -PPI-),
- la diversification (multiplier les ressources pour pérenniser le service).

Compte tenu de ces enjeux, la CALL souhaite s'approprier cette compétence au niveau intercommunal afin d'être représentée dans les SAGE.

Dans ce cadre, il est nécessaire de modifier les statuts de la CALL en insérant dans ses compétences facultatives un nouvel alinéa rédigé comme suit :

« l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation ainsi que la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassin ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique ».

La mise en conformité des statuts devant être décidée par délibération concordante avec celle du conseil communautaire,

Discussion

Monsieur le Maire

Pas de questions ?

Monsieur BAVAY

Nous, on est directement concerné par la Souchez qui fait partie du bassin versant Marque et Deûle et puis pour le bassin versant de la Lys c'est Bouvigny-Boyeffles, Aix-Noulette, Bully-les-Mines, Mazingarbe, Grenay, enfin c'est tout ce qui passe de l'autre côté, effectivement donc c'est pour ça qu'on est sur 2 bassins versants différents. L'intérêt effectivement comme cela a été dit la ressource en eau sera la question du 21^{ème} siècle. Donc aujourd'hui il faut qu'on se donne toutes les compétences pour pouvoir gérer la façon la plus intelligente possible cette ressource. On a déjà pris la compétence GEMAPI pour lutter contre les inondations et comme tu l'as dit, c'est vraiment de circonstance aujourd'hui et si on n'a pas eu d'inondations importantes sur Souchez etc... c'est parce que justement on a déjà travaillé depuis un certain nombre d'années et on a su faire face à la pluviométrie importante mais là maintenant il faut travailler sur l'existence qui coule et donc d'où la nécessité de prendre cette compétence sur le SAGE.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Qu'est-ce que vous en pensez ? Pas de problèmes ?

Les discussions étant closes, Monsieur le Maire soumet l'affaire au vote

Vote

Adopté à l'unanimité

6° Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Dérogation au repos dominical

Exposé

Monsieur le Maire

L'article L3132-26 du Code du Travail dispose que :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ».

Discussion

Monsieur le Maire

Alors combien voulez-vous de repos ?

Monsieur BAVAY

On n'est pas vraiment concerné, donc on peut mettre à 12 le nombre de repos, grosso modo sur la commune le seul qui pourrait être concerné c'est Marie Blachère qui pourrait ouvrir un certain nombre de dimanches supplémentaires mais nos cafés ouvrent le dimanche, nos épiciers sont ouverts le dimanche donc c'est vraiment une position de principe, donc je propose de mettre un maximum pour gêner personne, on sera tranquille.

Monsieur le Maire

Des questions ?

Monsieur COTTON

Je te rejoins Alain, il y a quand même un épicier qui rend service dans la rue Roger Salengro, si on limite les dimanches ça risque de poser des problèmes. Des fois, c'est agréable, il nous manque des pâtes, il nous manque ceci il nous manque cela, je rejoins un peu Alain oui c'est vrai il faut faire très attention si on fixe des jours, lui il ne pourra pas travailler ce jour-là.

Inaudible, plusieurs personnes parlent en même temps et hors micro

Madame DYBSKI

Donc on en fixe 12 ? Il faut me donner 12 dates

Monsieur BAVAY

Non éventuellement fixer des dates ; c'est bien marqué : « et le cas échéant de fixer des dates »

Monsieur le Maire

Mais on n'est pas obligé

Inaudible, plusieurs personnes parlent en même temps et hors micro

Monsieur BAVAY

On peut remettre ça au prochain conseil municipal, on ne va pas fixer les dates maintenant, on ne va pas prendre un calendrier et regarder

Monsieur le Maire

Il faut répondre à la CALL avant le 13/11

Inaudible, plusieurs personnes parlent en même temps et hors micro

Monsieur COTTON

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an, si on dit tous les dimanches ça ne peut pas aller, c'est 12 on ne peut pas aller au-delà, alors c'est-à-dire que ces commerces là vont être obligés de fermer des dimanches que l'on aura pas fixer si je comprends bien

Inaudible, plusieurs personnes parlent en même temps et hors micro

Madame DYBSKI

J'ai un modèle de délibération qui a été prise par une collectivité, ils avaient fixé les dimanches des soldes d'hiver, d'été et ensuite tout le mois de décembre

Inaudible, plusieurs personnes parlent en même temps et hors micro

Monsieur MROZ

Ce serait dommage de les bloquer, on ne connaît pas leurs dates

Monsieur RIGAUT

Oui je te rejoins Benoît, en fait il faudrait déjà savoir qui sont les commerces impactés et puis leur demander peut-être leur avis

Monsieur le Maire

Si on est puriste, on va dépasser les 5, il faudra l'avis conforme avec la CALL

Monsieur GROSSEMY

Si on prend l'agenda en décembre l'an prochain, il y a déjà 5 dimanches : les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 pour pouvoir travailler ces jours-là on peut imaginer que les autres dimanches souhaitables ça soit les dimanches où il y a un lundi férié : le dimanche de Pâques et de Pentecôte, ça fait 7

Inaudible une personne parle hors micro

Monsieur GROSSEMY

Après ça veut dire qu'on autorise les gens à aller travailler le dimanche

Monsieur BAVAY

Oui c'est ça, après sur le principe c'est autre chose

Monsieur GROSSEMY

Déjà, s'il y a les 5 de décembre

Inaudible, une personne parle hors micro

Monsieur BAVAY

Oui le dimanche qui précède le lundi de Pâques et le lundi de Pentecôte

Monsieur GROSSEMY

Si le magasin est fermé, on s'organise pour faire les courses le dimanche après-midi

Monsieur BAVAY

Ce n'est pas nos amis du Comité Franco-Allemand qui nous diront le contraire ; pendant longtemps il y avait des supermarchés qui étaient ouverts un samedi par mois. Bon on fait ça 6 non 7 : 5 du mois de décembre, la veille du lundi de Pâques et du lundi de Pentecôte. Qu'est-ce qu'on avait mis l'an dernier

Madame DYBSKI

Je t'avouerais que c'est la 1^{ère} fois que j'ai ce courrier là

Monsieur le Maire

C'est la 1^{ère} fois

Monsieur MROZ

Ca ne me dit rien

Monsieur BAVAY

Si si si si

Monsieur MROZ

Je ne devais pas être là ce jour-là alors

Les discussions étant closes, Monsieur le Maire soumet l'affaire au vote

[Vote](#)

Adopté à l'unanimité

7° Question diverse

Monsieur le Maire

Bon pour ce qui est de l'ordre du jour, c'est terminé. Il y a donc une question diverse qui porte sur la proposition d'un terrain de basket

Monsieur RIGAUT

Merci Monsieur le Maire. Un terrain et un panier de basket qui va avec. Donc mes chers collègues, ce que je vous propose c'est que l'on fasse l'étude tarifaire pour l'installation d'un panier de basket extérieur sur la commune. En discutant avec Guillaume l'idée serait de le mettre à l'intérieur du stade pour des questions tout simplement de sécurité et éviter les dégradations surtout. Donc si vous êtes d'accord avec moi et que vous me suivez j'aimerais soumettre cette idée là pour que Guillaume puisse faire de son côté les devis nécessaires, qu'on puisse avoir une idée du coût de l'installation de ce panier, merci à vous.

Monsieur COTTON

Moi j'ai une question à te poser. Est-ce qu'avec ce panier, ce petit terrain c'est du 3 contre 3 c'est ça ?

Monsieur RIGAUT

C'est ça

Monsieur COTTON

Est-ce qu'il est prévu de l'éclairage ? Est-ce que tu as prévu de l'éclairage ou pas ?

Monsieur RIGAUT

En effet, on l'a prévu notamment avec Guillaume. On est allé voir l'emplacement, il sera mieux vous expliquer que moi mais en effet il y a possibilité d'avoir un éclairage, il existe, il existe déjà.

Inaudible une personne parle hors micro

Monsieur BAVAY

Moi j'ai une information toute fraîche parce que c'était hier ; j'étais en session de formation avec l'Institut Régional des Etudes pour la Ville. Il y a un fond qui a été débloqué par l'Etat pour accompagner les communes dans la construction d'équipements sportifs dans le cadre de l'arrivée des Jeux Olympiques. Donc l'objectif c'est qu'il y a un tiers de ces fonds qui soient utilisés dans le cadre des quartiers prioritaires, nous on en a encore un petit bout mais plus pour longtemps ; mais il y a quand même les deux tiers qui sont concernés pour le reste des territoires et je pense qu'on peut peut-être essayer d'aller gratter par là car effectivement c'est un projet qui ne va pas être normalement trop budgétivore mais si on peut, en plus, aller chercher des subventions ce sera une bonne chose.

Monsieur le Maire

Bien, avez-vous des questions ?

Monsieur DOLEANS

Moi j'aborde sur ton projet par contre je sais que c'est derrière la rue qui donne sur les jardins de la rue Louis Virel, c'est ça ? C'est sur le terrain en schiste ? Le terrain rouge ? Donc ça ne va pas concerner toute la superficie du terrain. Or, quand il pleut c'est une catastrophe, il y a des mares d'eau énormes sur le terrain en schiste, on ne pourrait pas voir plus loin et faire justement tout ce terrain-là en équipement sportif donc éventuellement des paniers mais voir autre chose aussi parce que le terrain va concerner quoi ? La moitié de la superficie ?

Inaudible une personne parle hors micro

Monsieur DOLEANS

Oui enfin moi je ne les ai jamais vu jouer sur ce terrain, très très très... exceptionnellement rarement et quand il y a de la flotte comme à l'heure actuelle c'est des mares d'eau, moi ce que je veux dire c'est qu'on va faire un terrain de panier mais juste à côté tu auras de la flotte. Est-ce qu'on ne peut pas couvrir tout

Inaudible une personne intervient hors micro

Monsieur DOLEANS

Voilà, il faudrait qu'on puisse le couvrir complètement, alors peut-être avec d'autres choses pas nécessairement, non mais je veux dire pas le couvrir, la superficie je veux dire

Inaudible la personne répond hors micro

Monsieur DOLEANS

Oui justement peut-être l'aménager autrement, il faut y penser, je pense qu'il ne faut pas s'arrêter justement qu'à ce seul projet quoi, merci

Monsieur JEANROY

Je voudrais juste rajouter, il y a beaucoup de demandes au niveau des enfants pour un terrain de basket extérieur donc c'est très bien que l'on mette ce projet en place mais il faut voir aussi au niveau du stade si le stade ne sera pas fermé tel jour ou tel jour pour que les enfants puissent aussi aller jouer

Monsieur COTTON

Moi je pense que c'est vrai le football l'a utilisé dans le temps, il l'utilise beaucoup moins, même pas souvent mais bon ce serait une erreur de condamner complètement ce terrain, prendre une grande partie peut-être mais laisser quand même une partie pour le foot c'est tout

Inaudible plusieurs personnes parlent en même temps et hors micro

Monsieur MROZ

Il faut peut-être le redrainner pour faire l'évacuation, le remettre à niveau, il y a peut-être longtemps qu'il est en schiste comme ça et que l'on n'a pas fait de travaux dessus ; ce serait l'occasion de profiter de faire le terrain 3 contre 3 et de tout refaire en même temps

Inaudible plusieurs personnes parlent en même temps et hors micro

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres questions à poser ? Si vous êtes d'accord nous allons donc mettre ce dossier à l'étude, étude de terrain, enfin une étude plus approfondie, suivront les demandes de devis et les passages en commission travaux et finances 2024.

Pour votre information, s'il y a des problèmes d'éclairage dans votre rue n'hésitez pas à le signaler. Nous avons eu la désagréable surprise de gens qui se plaignaient de ne plus avoir d'éclairage le soir ou que la lumière s'éteignait à 17 H 00. Guillaume est allé faire le tour avec l'entreprise et surprise les armoires électriques défoncées, tous les relais à l'intérieur disjonctés

Inaudible une personne intervient hors micro

Monsieur le Maire

Je vous le donne pour information, si jamais vous avez des « on dit » de savoir où ça se situe parce que nous avons reçu un courrier d'un brave homme nous informant que son amie avait eu des soucis avec une personne qui profitait du manque d'éclairage pour la suivre et l'embêter, nous lui avons envoyé un mail pour qu'il nous communique l'endroit mais ce mail est resté sans suite

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 05

Signé : Bernard PRUNEAU, Président de séance

Signé : Arnaud RIGAUT, Secrétaire de séance